

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017

1^{er} et 2 JUIN

N° 2017/E2/027

**REPONSE DE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Christophe CANIONI
NON INSCRIT**

OBJET : L'avenir de la CORSSAD.

Monsieur le Conseiller territorial,

Votre question concerne l'avenir de la CORSSAD, et nous en sommes tous bien-sûr préoccupés, mais plus largement, elle pose le problème de l'avenir du secteur de l'aide à domicile.

C'est un secteur fondamental pour la Corse et pour la future Collectivité de Corse, pour plusieurs raisons :

- D'abord, d'un point de vue économique, car ce secteur d'activité représente une large part de l'économie sociale et solidaire en Corse (environ 20%). Les structures de l'ESS sont en effet, quasiment les employeurs exclusifs des métiers d'aides à domicile, aides ménagères et de travailleurs familiaux.
- Deuxième raison, notre population est vous le savez, vieillissante (10 % de la population est âgée de 75 ans, avec même un pourcentage qui monte à plus de 20 % dans certains territoires ruraux ou de montagne). La problématique de l'autonomie des personnes âgées et handicapées et du maintien à domicile est donc cruciale particulièrement dans notre île.

Comme vous le savez la loi de 2005 a largement ouvert ce secteur de l'aide à domicile aux entreprises privées donc guidées par la recherche d'un but lucratif. Il y a également, vous l'avez rappelé, une augmentation importante du secteur marchand et des auto-entrepreneurs dans le domaine de l'aide à la personne.

Aujourd'hui, les associations, qui ont avant tout une vocation sociale, sont donc soumises à une double contrainte, d'une part, leur dépendance vis-à-vis des financements publics (et notamment des départements) et d'autre part, la concurrence comme mode d'organisation du secteur et notamment avec de grosses structures qui ont des tentations monopolistiques.

Concernant la CORSSAD, le dossier est en cours d'examen vous le savez, par le Tribunal de Grande Instance et une décision est attendue pour la mi-juin. Plusieurs structures se sont portées candidates pour la reprise, elles devront remplir certains critères y compris au plan social et notamment, sur ce terrain-là, apporter des garanties sur les conditions de travail du personnel mais également sur le maintien d'un certain niveau de prestations.

Donc à ce stade, bien évidemment nous ne pouvons pas, nous Collectivité territoriale de Corse, nous immiscer dans une procédure judiciaire en cours et nous espérons que personne, autres que les personnes physiques ou morale concernées par la procédure, ne s'y aventure ou s'y risque puisque c'est totalement prohibé.

En revanche, et sur le terrain des principes, nous avons acté, le 30 mars dernier, dans le cadre du plan de lutte contre la précarité et la pauvreté, la nécessité d'engager une réforme du travail social notamment au travers de la valorisation les emplois du secteur de l'aide à domicile.

Cela passe par la formation, c'est en cours, mais également par la négociation de contreparties sociales renforcées avec les entreprises attributaires d'aides publiques.

Vous savez que nous travaillons également sur cette question des cahiers des charges, en incluant également entre autres pistes de travail la stabilité de l'emploi, le caractère local des recrutements, la professionnalisation des aidants, les garanties salariales, l'obtention d'un agrément d'entreprise solidaire d'utilité publique. Et je rappelle que ces dispositions sont strictement conformes au droit positif.

La Collectivité de Corse exercera, dès le 1^{er} janvier 2018, la compétence sociale et prendra en charge toute les aides liées à la perte d'autonomie.

Le plan qui vous a été proposé il y a quelques semaines marque une nouvelle ambition de la Corse pour reconstruire un grand projet de solidarité. Je ne doute pas que la future Collectivité de Corse saura, dans le cadre de ses nouvelles prérogatives, conduire et amplifier ce mouvement, et pour ce qui nous concerne et dans les mois à venir, nous essayerons de continuer à travailler pour préparer au mieux cette échéance.

Je vous remercie.